



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Conséquences des 17 explosions nucléaires menées par la France en Algérie

Question écrite n° 13342

Texte de la question

Mme Sabrina Sebaihi interroge Mme la ministre des armées et des anciens combattants sur les conséquences radiologiques des 17 explosions nucléaires menées par la France entre 1960 et 1967 sur les sites de Reggane et d'In Ekker, en Algérie. À la suite des accords d'Évian, un processus de démantèlement des installations a été en partie réalisé par la France, abandonnant d'une part du matériel et enfouissant d'autre part des déchets de toutes sortes, dont certains contaminés par la radioactivité. Par ailleurs, à la demande de l'Algérie, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a réalisé, en 1999, une mission d'évaluation de la situation radiologique des anciens sites. Toutefois, ces démarches n'ont pas permis de régler la question des centaines de tonnes de déchets contaminés par la radioactivité qui ont été enfouis par les autorités militaires françaises entre 1960 et 1967. Il a récemment été rendu public que les autorités algériennes ont engagé un processus de nettoyage de certains sites, la décontamination totale étant impossible. Ces opérations concernent notamment une partie de la montagne du Taourit Tan Afella, affectée par l'explosion nucléaire souterraine Béryll du 1er mai 1962, qui n'a pas été contenue et a entraîné une contamination importante de militaires français, de ministres présents sur place ainsi que des populations vivant à proximité. Afin de mener pleinement ces opérations de sécurisation et de réhabilitation environnementale, les autorités algériennes ont besoin des cartes et plans détaillés relatifs, d'une part, aux déchets enfouis et, d'autre part, aux données précises concernant les zones radioactives. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir préciser les raisons pour lesquelles la France ne transmet pas ces informations essentielles à la protection des populations et à la réhabilitation de l'environnement et d'indiquer si le Gouvernement envisage de procéder à leur communication aux autorités algériennes.

Données clés

Auteur : [Mme Sabrina Sebaihi](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (4^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13342

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Armées et anciens combattants](#)

Ministère attributaire : [Armées et anciens combattants](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2026](#), page 1802